



LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 54 - Janvier 2008

Edito:

614 « Bonne année et meilleurs vœux ».

Six cent quatorze, c'est le nombre exact de nos adhérents au 31 décembre 2007.

Six cent quatorze, c'est le nombre d'exemplaires de notre revue syndicale que nous diffusons quatre fois par an.

Six cent quatorze, c'est le nombre de propriétaires que nous déclarons chaque année à notre assurance groupe.

Six cent quatorze propriétaires qui représentent plus de **21.000 hectares**.

Six cent quatorze propriétaires, c'est beaucoup mais ce n'est pas assez au regard des 4000 propriétaires forestiers privés des Bouches du Rhône.

Nous devons aujourd'hui être partout là où l'on parle de la Forêt.

A l'heure du Grenelle de l'environnement la forêt est citée dans tous les débats:

- la lutte contre l'effet de serre: la forêt en est une composante essentielle;
- la recherche sur les énergies renouvelables: c'est le bois énergie;
- la qualité de l'eau et de l'air: tout le monde reconnaît aujourd'hui le rôle de la forêt;
- la biodiversité: il s'agit encore de la forêt;
- les biocarburants: après la prise de conscience du risque sur l'agriculture, la solution viendra de la biomasse de la forêt;
- l'utilisation de matériaux durables et non consommateurs d'énergie fossile: c'est encore le bois de nos forêts qui est promu pour les nouvelles constructions.

Vous l'avez constaté et vous le constaterez de plus en plus: nos forêts vont être de plus en plus convoitées.

Et même si nous avons un peu trop tendance à nous désespérer en ressassant qu'en Provence le bois ne vaut rien, réveillons nous et faisons appel à nos vieux souvenirs d'enfance lorsque nos grands pères nous racontaient:

- qu'ils avaient réparé une poutre de la maison avec un cyprès,
- que les mineurs locaux prélevaient les pins de la colline pour étayer les galeries de mines,
- qu'avec les rémanents les charbonniers faisaient à longueur d'année du charbon de bois,
- que des hommes prélevaient la sève des pins d'Alep; cela s'appelait le gemmage, un mot aujourd'hui quasiment disparu.

suite p. 2

Au moment de diffuser ce numéro

Nous avons appris avec une grande tristesse le décès d'Arnold de Stordeur, survenu le 17 janvier.

La maladie aura eu raison de sa vaillance et de son immense volonté.

Tous ceux qui l'ont côtoyé savent la chaleur humaine de ce compagnon de route du Syndicat, dont il était devenu, au fil des ans, le pilier et la mémoire.

Ses obsèques ont eu lieu lundi 21 à Meyreuil, au cimetière paysager où il avait choisi de reposer.

Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse, et à sa famille.

L'humeur du faune:

Vous avez dit... solidaires?

"Ha, te voilà! Content de te voir. Dis, quelle est votre politique de gestion dans le massif de ...". Le sujet des deux hommes qui se serrent la main attire mon attention, mais dans le brouhaha de cette sortie de spectacle, le nom du massif m'échappe. Dommage, mais j'écoute la suite: "L'autre soir le maire nous a réunis et nous a dit que si le feu y prenait, nous serions tous cuits à cause du vent dominant qui le pousserai vers nous à grande vitesse. Il paraît que vous n'avez rien prévu pour le stopper car après c'est plus chez vous, mais le vent, lui, il s'en f...!"

Hé oui, le vent, le feu n'ont rien à faire des limites communales. En principe, en gérant la forêt par massif, les PIDAF s'en prémunissent. Encore faut-il qu'il n'y ait pas continuité boisée d'un massif à l'autre, ou pire, que le PIDAF ne soit pas saucissonné par des rivalités de clocher!

Mais au sein même d'un massif, à quoi sert une action de DFCI sur telle parcelle si celle d'à côté est une poudrière?

A l'évidence, la gestion forestière, et pas seulement la DFCI, pour être efficace gagne à être concertée entre tous les propriétaires.

suite p. 2

Mes amis forestiers...

C'est le nom de la campagne d'adhésions 2008. Ce numéro vous la présente et vous en donne les outils. (voir p. 2 et encart)

C'est facile, c'est pas cher (et gratuit pour vous), et ça rapporte à coup sûr gros.

En coordonnant les énergies sur de grandes surfaces et en renforçant l'action du Syndicat, toute la forêt sera gagnante.

Siège social: Pavillon du Roy René - Valabre - 13120 Gardanne
Tél/fax: 04 42 51 19 44 - Courriel: syndicat-13@foretpriveefrancaise.com

Edito (suite)

Nous avons oublié cette culture, et le baril de pétrole à 100 \$ va nous obliger à repenser tout cela.

Ce n'est pas le moment de baisser les bras.

Bien au contraire c'est maintenant plus que jamais le moment de montrer que nous sommes là, que grâce à nos anciens nous avons eu le courage et la ténacité de conserver au fil des siècles un patrimoine forestier que nous avons su gérer durablement bien avant que ce mot n'existe.

C'est pour tout cela que nous devons être de plus en plus nombreux dans nos syndicats. Soyez convainçants auprès de vos amis, de vos voisins, de vos connaissances.

Je formule le souhait en cette nouvelle année que chacun de vous, après avoir lu ces lignes, décroche son téléphone, appelle un forestier ami, voisin ou connaissance, et l'invite à lire ce numéro et à remplir le formulaire d'adhésion joint.

Les mots pour convaincre sont simples dès lors que l'on a compris quel est l'enjeu. J'espère que la lecture des Nouvelles Syndicales tous les trimestres est là pour vous y aider.

Et si aucun de ces arguments n'arrivait à convaincre, il en est un qu'il ne faut cesser de rappeler: c'est la garantie d'assurance en RC que le syndicat a conclue dans le cadre d'un contrat groupe avec Groupama. Comparez les tarifs avec ceux de n'importe quel courtier qui vous assure habituellement !!!

En vous souhaitant avec le Conseil d'Administration mes meilleurs vœux pour 2008 j'espère pouvoir l'an prochain les adresser à **1228** adhérents.

Le président Gérard Gautier

L'humeur du faune (suite)

Qu'ils se donnent des orientations communes, qu'ils coordonnent leur interventions, mieux, qu'ils agissent ensemble et tous y retrouveront leur compte.

Mais pour cela, il faut qu'ils se connaissent, qu'ils se parlent, qu'ils se reconnaissent avec leurs intérêts communs. C'est le sens de la campagne d'adhésions du Syndicat "Mes amis forestiers".

C'est ensuite la vocation des ASL à qui il revient de fédérer les propriétaires à l'échelle du massif pour construire des opérations concertées, et pour rassurer, convaincre et recueillir le mandat de ceux qui ne souhaitent pas conduire eux-mêmes l'intervention chez eux.

Comme on dit à la télé: "C'est prouvé!", puisque le Haut de l'Arc l'a réussi.

Alors, pourquoi pas chez vous, chez nous?

Et plutôt que culpabiliser le voisin, que les Collectivités les accompagnent !

Sylvain

Travaux de l'ASL du Haut de l'Arc



Faites adhérer un forestier

- pour défendre la finalité de la gestion de nos bois,
- pour défendre nos intérêts de propriétaires privés,
- pour être sûr de bénéficier d'une assurance responsabilité civile à peu de frais.

Parlez en avec lui,... et

Un second exemplaire de ces Nouvelles Syndicales est joint à cet envoi: **remettez le lui**, accompagnée de la lettre-bulletin d'adhésion ci-jointe et d'une des enveloppes T, (ou envoyez-nous ses coordonnées, et nous lui ferons parvenir le dossier)

Sur simple demande (par courriel ou jointe à votre cotisation), nous vous ferons parvenir des dossiers supplémentaires.

Nouveaux Internauts (et plus anciens...):

Pensez à nous communiquer votre adresse de courriel, pour une information par massif, et personnalisée.

Lexique

Vous êtes nombreux à nous réclamer un lexique des sigles utilisés, et vous avez raison. Nous avons entrepris d'en publier un livret, tant leur nombre est important, dont plusieurs méritent au surplus quelques lignes d'explication.

En attendant, voici la signification brute de ceux utilisés dans ce numéro.

ASL:	association syndicale libre	FPF:	Forestiers Privés de France
CNRS:	Centre national de la recherche scientifique	INRA:	Institut national de la recherche agronomique
CPA:	Communauté de communes du Pays d'Aix	OCR INCENDI:	opération cadre régionale "INCENDI" (acronyme choisi par les partenaires européens de ce projet, piloté par la Région)
CPIE:	Centre permanent d'initiation à l'environnement	OFME:	Observatoire de la forêt méditerranéenne
CRPF:	centre régional de la propriété forestière	ONF:	Office national des forêts
CVO:	contribution volontaire obligatoire	PACA:	Provence-Alpes-Côte d'Azur
DDAF:	direction départementale de l'agriculture et de la forêt	PDRH:	plan de développement rural hexagonal
DFCI:	défense des forêts contre l'incendie	PIDAF:	plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
DIREN:	direction régionale de l'environnement	PNR:	parc naturel régional
FNCOFOR:	Fédération nationale des communes forestières		
FNE:	France Nature Environnement		
FOGEFOR:	formation à la gestion forestière		

La vie des massifs

L'ASL du Cengle et la jeune association "Eau-Cengle-Faisabilité" communiquent:

Ça bouge, à Saint Antonin-sur-Bayon ...

Le versant sud de la montagne Ste Victoire restera longtemps marqué par l'ampleur et la violence de l'incendie de forêt de 1989. Les habitants du plateau du Cengle, livrés à eux-mêmes et sans eau, ont vécu des moments d'horreur et d'impuissance qu'ils ne peuvent oublier devant ces flammes qui avalaient des centaines d'hectares de forêts de pins, de chênes, et d'une végétation particulièrement variée.

Puis l'engouement exceptionnel du public après la catastrophe est rapidement retombé.

Sans eau, la végétation ne repart pas si vite dans ce secteur où, comme ailleurs, avec le changement climatique, le Bayon est de plus en plus maigre et où la nappe phréatique s'épuise; il ne faut pas trop compter sur l'eau potable de la ville qui irrigue de façon tout à fait insuffisante une toute petite frange du plateau.

Des études ont bien été faites depuis 1989 pour chercher à irriguer suffisamment la totalité du plateau, sous l'action des élus locaux. Mais la rentabilité n'était pas au rendez-vous, car il faut pomper l'eau sur un dénivelé de 300 m, créer un

vaste réservoir et faire vivre ensuite un réseau de plusieurs kilomètres dans un paysage très complexe !

Pourtant, l'espoir vient de renaître l'année dernière sous l'impulsion de la Communauté du Pays d'Aix et aussi grâce à la réaction des habitants du plateau suite à un nouvel incendie de moindre envergure.

La Chambre d'Agriculture associée à la Fédération des Structures Hydrauliques des Bouches-du-Rhône, la Société du Canal de Provence se sont mis au travail; le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional, la Commune, mais aussi la DIREN et la DDAF se sont montrés intéressés.

Un nouveau projet est en train d'être élaboré, basé sur un cofinancement impliquant les person-

nes du plateau, dont la plus grande partie est du domaine privé. Les propriétaires et exploitants agricoles, particulièrement motivés, la Commune, se sont ainsi regroupés en une association « Eau-Cengle-Faisabilité » dont le but est de contribuer à la formalisation du projet.

L'année 2008 devrait être déterminante car des choix importants sont attendus, même si de nouveaux obstacles ne manqueront pas de se présenter.

L'eau permettrait de développer les activités agricoles et le milieu forestier, mais aussi de mieux lutter contre les incendies. Elle serait un atout pour ce site classé très fréquenté par les touristes et pour la villégiature. Elle répondrait aux enjeux naturalistes demandés par le Grand Site Ste Victoire au sein de Natura 2000.

Photo: Grand Site Ste Victoire



La charte de l'Environnement de la Communauté du Pays d'Aix

La Charte de l'Environnement du pays d'Aix a été signée en juin 2005. Les acteurs de la forêt privée ont été associés à cette démarche soit en tant que partenaires associés (syndicat, ASL ou coopérative) soit en tant que maître d'ouvrage (CRPF).

Après deux ans de travaux, le comité de pilotage s'est réuni le 29 novembre pour faire la synthèse des actions en cours.

Parmi tous les sujets abordés (déchets, risques, énergie, air, eau et espaces naturels) nous étions plus

spécialement associés aux thèmes des espaces naturels et de l'énergie.

Cette année l'accent a été mis sur la recherche des transversalités entre les différents thèmes afin de déterminer des politiques globales: transports, zones d'activités, habitat, tertiaire...

Sur 109 actions programmées, 98% sont engagées et 76 d'entre elles ont dépassé la moitié de leur avancement.

Il y a 12 actions spécifiques à la forêt, largement engagées.

A noter :

-l'action 2.12 menée par le CRPF afin de mobiliser les propriétaires forestiers pour une gestion sylvicole durable;

-l'action 2.16 « éduquer les scolaires à la forêt », animée par le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement, a notamment débouché sur une réunion avec notre syndicat qui a permis d'ouvrir des perspectives pour les enfants des écoles du Pays d'Aix, de découverte de la forêt chez certains propriétaires forestiers privés. (voir p. 8)

Défense de la forêt

Nous avons lu...

Deux ouvrages ont retenu notre attention. Ils traitent du même sujet: l'incendie de forêt. Ils s'adressent au même public qui s'interroge sur cette "fatalité" et souhaite en mieux protéger la forêt. Ils sont tous deux parus en 2004 Ils coûtent le même prix: 18 €.

... consciencieusement

Incendies de forêt et argent public



de
Paul-Henry
Fleur

Publié par
Edisud

Forêt Méditerranéenne), M. Venetier (Cemagref).

Mais tout cela est noyé dans le reste du propos: ici une longue description du dispositif de zone, là celle des différents parcours de formation pour devenir pompier, ou encore des informations répétées dans le texte, et reprises encore en encadré...

Le livre dénonce beaucoup, règle quelques comptes, et met en valeur pompiers, CCF, sapeurs et... agriculteurs. Les autres acteurs se résument à peu près à l'ONF, sans distinction entre forêt publique et privée.

Il propose parfois des choses cent fois entendues, d'où émergent quelques percées intéressantes, ou d'autres iconoclastes, comme réduire les OLD et les faire assurer par les ASL.

Ne chiffrant pas vraiment les coûts d'intervention, il ne peut proposer de vraies comparaisons, ni de politique. L'ouvrage n'est pas pour autant dépourvu de données chiffrées qui pourront intéresser le lecteur.

En résumé, un livre qu'on pourra lire utilement pour savoir s'y référer ensuite, pourvu... qu'on ait eu le courage d'aller jusqu'au bout la première fois.

Derrière ce titre prometteur, on s'attendait à une analyse des incendies: causes, conditions de développement, coût collectif du sinistre, puis à des données précises sur le coût de la lutte, et enfin des orientations pour la politique à conduire en la matière. Pouvions-nous même espérer une comparaison entre la "rentabilité" des investissements en prévention et en lutte...

C'est en effet ce que laisse espérer la jaquette: une enquête approfondie pour se faire une philosophie devant les deniers de la République engloutis, et la colère que cela suscite...

Les cinq chapitres passent en revue la forêt méditerranéenne et les types d'incendies auxquels les pompiers vont avoir à faire, les moyens de prévention, la lutte contre le feu, l'après incendie et le devenir de la forêt, pour conclure sur des propositions pour demain.

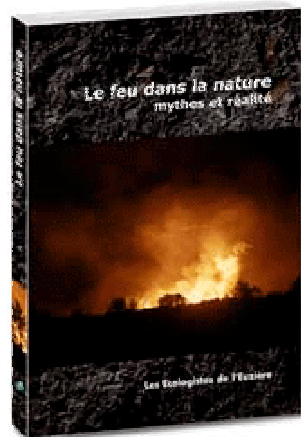
Mais après un réel intérêt pour les premières pages, très vite l'ennui nous prend. Le texte apparaît souvent comme une compilation d'articles, de fragments d'interview, de données éparées, voire de clichés. Il en ressort une impression de bric à brac, sans véritable prise de hauteur.

Pourtant, on descèle quelques bonnes idées-choc. On trouve quelques définitions utiles (taille, types d'éclaircies, ...). On apprend aussi quelques notions: de celles qu'on croit connaître mais qui sont en réalité mal maîtrisées, notamment sur la nature du feu.

On y rencontre aussi de nombreuses connaissances: le C¹ Bardo, Mme Davico, Ph. Maigne, J.P. Saez et aussi M. Thinon (CNRS), J. Bonnier (assoc.

... et passionnément

Le feu dans la nature, mythes et réalité



Ouvrage
collectif¹

Publié par
Les Écologistes de
l'Euzière

Tous les
étés c'est
la même

chanson: "une véritable catastrophe écologique"; à laquelle fait écho l'inévitable: "les coupables seront sévèrement punis".

Et pourtant les forêts repoussent et les coupables courent toujours...

Ne pourrait-on pas échapper à ce rituel médiatique ?

Tel est le propos du livre, qui pour cela pose la question successivement à trois spécialistes des feux de végétation: un botaniste, un zoologiste et un paléontologue. Entre ce que tout le monde croit et ce qu'ils ont constaté, la différence est si profonde qu'il fallait aller plus loin: rechercher le point de vue du sociologue, du pompier, et du spécialiste de la prévention, recueillir enfin les suggestions de ceux qui, depuis des années, réfléchissent aux moyens de limiter les drames que provoquent les incendies et plaident pour l'instauration d'une forêt tolérante au feu.

Les quatre chapitres proposent une approche historique et sociologique du feu, indispensable à la compréhension de nos comportements individuels ou collectifs, puis l'analyse physico-chimique du feu, l'étude de sa relation au fil du temps avec le milieu naturel et celle de ses impacts sur la végétation et la faune. Vient ensuite la maîtrise du feu: la lutte, certes, mais aussi son emploi délibéré avec des exemples venus d'ailleurs, pour finir sur la gestion médiatique de l'incendie, les préjugés qui nous aveuglent et stérilisent les politiques.

Ce n'est pas en augmentant le nombre d'ambulances qu'on réduit le nombre d'accidents de la route.

Ce truisme vaut aussi pour l'incendie de forêt, mais nous continuons à privilégier les moyens de lutte sur l'appropriation collective de la prévention.

Il est temps, en manière de conclusion, de surmonter les paradoxes et de proposer une approche vraiment nouvelle de la forêt face à l'incendie.

L'écueil de réunir autant de spécialistes, scientifiques et universitaires, était de donner un patchwork de textes arides. C'est tout le contraire qui nous est proposé.

Au delà de leur intérêt pour la somme de connaissances, souvent déconcertantes, que nous révèle chaque contribution, la réussite de l'ouvrage est d'avoir su les enchaîner en une progression fluide qui suscite de véritables interrogations.

Le débat n'est pas clos, mais comme il se le proposait, ce livre nous aide à "descendre du manège".

¹ B. Garrone, J.B. Renard, P. Rutten, D. Mathieu, J.P. Vigouroux, Ch. Carcaillet, B. Vannière, L. Traubaud, R. Prodon, B. Jahnic, M. Clopez, D. Alexandrian, G. Benoit de Coignac.

Une activité syndicale sur tous les fronts

Assemblée Générale de l'Union Régionale des Syndicats de Forestiers Privés de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Par suite de la modification des statuts de la Fédération, il fallait désigner un candidat au conseil d'administration fédéral représentant les syndicats de la région et leur Union Régionale. L'occasion pour celle-ci, qui ne s'était plus réunie depuis plusieurs années, d'être convoquée en assemblée générale par son Président B. Pinatel.

La réunion a eu lieu le 18 octobre en présence de représentants de chaque syndicats. L'ordre du jour était nourri, comme le furent les débats, et il n'a pas fallu trop de la matinée pour en venir à bout.

Le conseil d'administration de l'Union a été renouvelé: en sont désormais membres Mmes Aragon et Roux (06), MM. Pinatel (04), Carlès (05), Quilici et Revalor (13), Valentin et Lieutier (83).

Sur proposition du Président, l'assemblée nomme L. Valentin Président d'Honneur.

Le bilan financier présenté ensuite par D. Quilici, trésorier sortant, est approuvé. Pour l'an prochain, les cotisations sont reconduites au même niveau.

D. Quilici a ensuite exposé le projet d'association ARCMED (voir p. 6) dont les statuts ont été commentés.

Mandat lui a été donné pour nous y représenter.

Puis vint un débat autour des nouveaux statuts fédéraux et leurs conséquences en matière de cotisation et de représentation. En application de ceux-ci, le Président propose de désigner D. Quilici comme candidat de la région au conseil d'administration fédéral; ce qui est accepté.

Sur proposition de B. Lieutier, on procède sur le champ à l'élection du nouveau bureau. Celui-ci reconduit B. Pinatel comme Président et D. Quilici comme trésorier, tandis que B. Lieutier est nommé secrétaire.

Assemblée constitutive de "France Forêt PACA"

Ce même 18 octobre, l'ensemble des acteurs de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont réunis pour jeter les bases d'une organisation commune, reflet au plan régional de France Forêt qui regroupe au plan national les représentants de la forêt publique et privée.

Animée par Alain Lesturgez, directeur de l'OFME représentant l'Union régionale des Associations des Communes Forestières, la réunion regroupait donc

l'ONF représentant la forêt de l'État, le CRPF, l'Union régionale des Syndicats de forestiers privés et divers représentants de ces syndicats. La Coopérative Provence Forêts était également représentée, ainsi que PEFC.

France Forêt a proposé à chacune des régions de créer une délégation à l'image de la structure nationale, pour "promouvoir la mise en valeur et la protection des forêts dans le cadre des

objectifs de gestion multifonctionnelle. En région PACA, l'OFME permet déjà aux différents partenaires de travailler ensemble, et c'est tout naturellement dans son giron que s'est placée la délégation régionale France Forêt PACA.

Un protocole constitutif a été adopté. Puis les premiers travaux ont porté sur l'élaboration d'une plate-forme commune pour la phase régionale du Grenelle de l'environnement. (voir p. 6 et 7)

Assemblée Générale de la Fédération nationale des Syndicats de Forestiers Privés de France

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie extraordinairement le 5 décembre 2007 afin de mettre en place le dispositif issu de l'assemblée générale extraordinaire du 13 septembre 2007 dont nous vous avons relaté le déroulement dans notre précédent numéro.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur deux points particuliers:

- élection du nouveau conseil d'administration et tirage au sort des durées de mandat des différents administrateurs;
- fixation du taux de cotisation pour 2008.

Pour le premier point nous avons décidé au sein de l'Union Régionale de désigner Daniel Quilici pour nous représenter. Il aura la lourde charge de tenir informé les syndicats départementaux après chaque conseil national.

Daniel Quilici siégera donc au conseil d'administration de la fédération. Henri Plauche-Gillon a été réélu à la présidence lors du CA qui a suivi, le lendemain.

Pour ce qui est du second point, la cotisation des syndicats départementaux a été proposée à 54% du budget de chaque syndicat affecté à son fonctionnement; ceci pour l'ensemble des syndicats, sauf ceux des régions peu productives - dont la nôtre - pour lequel le taux a été arrêté unilatéralement à 31%.

Il avait été clairement affirmé en septembre que pour les syndicats des régions peu productives le montant de la cotisation serait négocié au cas par cas. Nous avons donc été extrêmement surpris de cette décision et nous avons été le seul département à réagir et à interpellé le président en lui disant que très honnêtement nous ne pourrions arriver à un tel montant.

Nous avons été rassurés sur le maintien d'une négociation au cas par cas mais... le taux de 31% est resté et le projet de cotisation a été adopté à 84% des voix !

Il semble que les forestiers français aient décidément bien peu d'information sur la situation réelle de notre région...

L'assemblée générale a été suivie de la **réunion des présidents** où il nous a été donné beaucoup d'informations sur:

- la suite du PDRH, dont nous avons déjà parlé dans notre précédent numéro;
- le Grenelle de l'environnement, qui a été suivi par les Assises de la Forêt voulues par notre ministre Michel Barnier, mais dont la concertation a été faite à la hussarde en moins de 15 jours !!!!
- la Contribution Volontaire Obligatoire (CVO), dont notre région ne peut espérer que peu de retombées, puisque la forêt provençale n'est pas encore un enjeu majeur pour la filière bois !

Une journée finalement un peu décevante pour nous, pauvres méditerranéens, dont la forêt peu productive remplit pourtant deux fonctions essentielles, environnementale et sociale, mais qui sont les moins éligibles dans les programmes d'aides de l'État, de l'Europe ou de notre profession.

Et pourtant elle brûle encore !!!!

Naissance de l'association ARCMED

Les organismes de la forêt privée PACA, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Corse se sont associés dans le cadre d'une Association à but non lucratif avec les syndicats de Forestiers Privés Espagnols des régions de Catalogne, Andalousie, Murcie.

L'association a pour nom: ARCMED.

Cette association a pour objet de:

- Défendre les intérêts des sylviculteurs méditerranéens tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle de l'Union Européenne,
- Développer la communication, la formation, la vulgarisation,
- Promouvoir la conservation et la gestion durable,
- Structurer le secteur de production,
- Donner de l'élan au secteur forestier privé et en stimuler la cohésion dans

le cadre méditerranéen,

- Favoriser les contacts et la collaboration entre sylviculteurs des organismes membres d'ARCMED.

Naturellement, ARCMED a pour vocation d'accueillir les représentants d'autres régions de l'arc méditerranéen, régions d'Espagne, mais également du Portugal, d'Italie, de Grèce.

Le Conseil Économique et Social Régional

Le CESR est un lieu de réflexions, d'échanges et de débats.

La richesse et la diversité de ses membres, sa vocation consultative, son mode de fonctionnement permettent au CESR de prendre position dans les débats qui concernent plus particulièrement:

- l'aménagement du territoire,
- le développement économique,
- la cohésion sociale.

Composé de 116 membres issus du monde économique, social et associatif de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CESR est l'échelon régional de la société civile organisée.

Ses interventions peuvent découler d'une autosaisine sur une thématique d'actualité ou sur une saisine du Président du Conseil Régional.

Jusqu'à ce jour, les forestiers ont été relativement absents du CESR, le poste se négociant avec la Chambre régionale d'agriculture. Après un travail de longue haleine auprès du Préfet justifiant de l'importance du rôle économique, environnemental et social de la forêt de notre région, de l'importance en nombre des propriétaires forestiers, le Préfet a accordé un poste pour un mandat de 6 ans au Président du CRPF.

Le Grenelle de l'environnement, suite: Le forum régional

La forêt fait l'unanimité, cela va de soi... au point qu'on a failli n'en pas parler!

L'occasion de concrétiser un vieux chantier: fédérer tous les acteurs de la forêt en PACA.

Nous vous avons annoncé notre participation aux ateliers qui se sont déroulés le 8 octobre à Sophia-Antipolis, suivis du forum régional.

Nous étions nombreux à représenter la Forêt Méditerranéenne lors de ce forum régional qui s'est tenu à Nice le 8 octobre 2007. Si les invitations étaient comptées, tous les représentants de la forêt privée: syndicats départementaux, CRPF, coopérative Provence Forêt étaient représentés, mais également l'ONF, l'OFME et l'association Forêt Méditerranéenne.

Sur les 7 ateliers de ce forum nous étions présents dans 6 d'entre eux.

Nous avons pu constater que le débat sur la forêt a été quelque peu occulté sous prétexte qu'il avait fait l'unanimité lors du débat national.

Nous avons fait remarquer dans chacun des ateliers que la spécificité de la forêt méditerranéenne méritait malgré

tout une politique particulière, mais il est apparu que dans notre région l'intérêt des animateurs pour ce sujet n'était pas prioritaire. Par contre nos amis agriculteurs ont réussi à focaliser les discussions dans la plus part des ateliers.

Au delà des restitutions des travaux du matin, le débat de l'après-midi, plus largement ouvert, donnait une tribune aux associations de toutes sortes et n'échappa pas à quelques polémiques.

Un peu frustrés de cette journée nous avons tous ensemble (au sein de la délégation régionale France Forêt) décidé de publier un texte récapitulatif ce qui avait été dit mais également tout ce qui n'avait pu être évoqué faute de temps.

Ce texte a été communiqué officiellement à la DIREN qui avait la charge de l'organisation de cette journée. Celle-ci en a pris acte et l'a versé au dossier des réflexions "post-Grenelle".

Il est donc **le texte fondateur de la position des acteurs de la forêt PACA** à l'égard des politiques qui se mettront en place dans les années à venir comme suites du Grenelle.

Après une introduction qui positionne cette contribution régionale dans le débat, il reprend les thématiques des 6 groupes de travail du Grenelle, qu'il augmente de nos propositions, et souligne trois points forts au groupe 7 propre à la spécificité régionale.

Ce texte est reproduit ci-après.



Propositions de la délégation France Forêt Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Grenelle de l'environnement

La forêt française couvre plus du quart du territoire national et se trouve à l'amont d'une filière qui représente plus de 450.000 emplois. Elle est aussi le siège d'une grande biodiversité, un lieu de loisir avéré... Elle est, par essence, multifonctionnelle. Ainsi, « la forêt constitue un des enjeux majeurs des politiques, nationales et

territoriales, de développement durable du XXIème siècle ».

En région PACA, ces enjeux sont exacerbés du fait des spécificités de la forêt. Cette dernière représente 38 % du territoire et est particulièrement diversifiée, allant des forêts de mélèzes en montagne aux taillis de chênes

verts typiquement méditerranéens. Cette diversité alliée aux conditions du milieu et à l'affaiblissement des débouchés traditionnels sont en partie responsables de sa sous exploitation (encore plus marquée que dans d'autres régions Françaises – seul ¼ de l'accroissement annuel en bois est prélevé) mais expliquent aussi sa richesse biologique. Si l'on ajoute à cela la forte urbani-

sation du littoral qui induit une fréquentation importante des massifs forestiers ainsi que les problématiques liées aux risques et à la forêt (incendie, glissements de terrain, avalanches...), force est de constater que le concept de développement durable trouve une application toute particulière au sein de la forêt de PACA.

Les partenaires de France Forêt PACA (forestiers publics et privés) appuient le projet proposé par France Forêt « un contrat de croissance économique et écologique pour la forêt Française » et soutiennent le positionnement commun FNE-FNCOFOR-ONF-FPF « Forêt : produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité ». Toutefois, ils ont souhaité, au travers de ce document, lister une série de propositions spécifiques à la forêt de la région PACA dans le cadre de la déclinaison régionale de la concertation liée au Grenelle de l'environnement. Ces propositions mettent en avant des mesures issues des documents pré-cités prenant toute leur importance localement, ou, le cas échéant, proposent de nouveaux éléments au débat.

Groupe 1 : «Lutter contre les changements climatiques et maîtriser la demande d'énergie»

La lutte contre le changement climatique passe par deux orientations complémentaires : le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de la consommation énergétique, notamment dans le secteur du logement qui représente à lui seul quasiment la moitié de l'énergie consommée en France. La forêt a un rôle à jouer dans ces deux orientations.

- le bois énergie est une alternative performante au chauffage traditionnel au fioul ou au gaz. France Forêt PACA rejoint ici la position de France Forêt national. « Le bois énergie est avec l'hydro-électricité la plus importante source d'énergie renouvelable en France et en Europe (9 MTEP actuellement contre 0,1 MTEP pour l'éolien par exemple). C'est la seule ressource pouvant être à coup sûr développée rapidement compte tenu de la sous-exploitation de la forêt et des possibilités ouvertes par de nouvelles technologies (plaquettes forestières, pellets, carburants de 2^{ème} génération). » Cette position est d'autant plus importante en région PACA que les débouchés actuels concernent principalement la pâte à papier et le bois énergie.

- En ce qui concerne la construction, France Forêt PACA soutient le positionnement de France Forêt visant à la sécurisation de l'approvisionnement des unités de transformation du bois et le développement des utilisations du bois s'inscrivant dans le développement des constructions à énergie positive. La délégation régionale souhaite attirer l'attention sur le fait que des constructions en bois peuvent respecter les normes anti-feu et que par conséquent, elles ne doivent pas être interdites à proximité des massifs forestiers soumis aux risques incendie. D'autre part, il faut insister sur le rôle que peut jouer le matériau bois dans la rénovation des bâtiments anciens.

D'une manière générale, il est souhaité que les collectivités locales montrent l'exemple quand à l'utilisation du bois dans la construction et que pour ce faire, elles développent des actions pilotes dans ce domaine.

Plus généralement, si la maîtrise de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables concourent à lutter contre le réchauffement climatique, il est opportun que les matériaux utilisés pour y parvenir entrent en compte. Aussi, mettre en place un bilan énergétique pour chaque produit utilisé (lié à sa nature et à sa provenance) est une base essentielle pour la réalisation d'opérations cohérentes.

Groupe 2 : «Préserver la biodiversité et les ressources naturelles»

La préservation de la biodiversité est intimement liée à la gestion et l'exploitation forestière, garantes de l'entretien des milieux, du maintien de la diversité des peuplements et donc des habitats.

Pour gérer la forêt, il est essentiel que les travaux réalisés puissent être économiquement soutenables par les propriétaires et à ce titre, France Forêt PACA soutient le positionnement FNE-FNCOFOR-ONF-FPF : il faut « privilégier la valorisation locale du bois par une approche territoriale et ciblée, valoriser la ressource existante et réellement mobilisable dans le respect des éco-

systèmes forestiers, renforcer la démarche de certification de la gestion forestière et privilégier l'emploi du bois certifié. » Cependant, l'exploitation des bois locaux doit aller de pair avec une utilisation potentielle de ses bois, une filière.

En région PACA, les bois sont sous-exploités et peu valorisés, notamment en ce qui concerne les résineux. Aussi, il convient de développer la connaissance de la ressource ainsi leur utilisation :

- en bois énergie sous forme de plaquette forestière ou pellets mais aussi de bois bûche, les essences locales étant parfaitement adaptés à ces utilisations,
- sous forme de bois construction. Cette utilisation passe par le développement de normes d'emploi des bois locaux

Groupe 3 : «Instaurer un environnement respectueux de la santé»

France Forêt PACA met en avant le fait que l'on ne peut occulter le rôle de la forêt en ce qui concerne la santé. Ce rôle prend plusieurs aspects :

- la forêt a un rôle avéré vis-à-vis de la qualité de l'air (filtration de certains polluants, absorption de CO₂...) et la qualité de l'eau (que ce soit au niveau des nappes phréatiques ou des cours d'eau ainsi que les zones de protection de captage).

- Le rôle social de la forêt est particulièrement marqué aux abords des grands centres urbains, dans la mesure où elle est un lieu de détente et de ressourcement pour la population.

- la forêt est source de nombreux produits de pharmacopée dont l'intérêt n'est plus à démontrer, y compris sous forme de composants dans des spécialités de synthèse.

La forêt est par essence multifonctionnelle. Or cette multifonctionnalité se gère. Aussi, il convient de reconnaître le rôle central de la gestion forestière vis-à-vis de cette thématique et d'assurer les conditions permettant la poursuite de la gestion multifonctionnelle assurée par les forestiers.

Groupe n°4 : «Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, agroalimentaire, pêche, distribution, forêt, usages durables des territoires»

En ce qui concerne les modes de production durable, France Forêt PACA souhaite mettre en avant 2 points :

- La production durable va de pair avec la préservation d'autres ressources naturelles liées à la forêt. En région PACA, cela est particulièrement vrai pour la préservation de la ressource en eau. Espace naturel par excellence, la forêt joue un rôle régulateur dans le cycle de l'eau et, filtre vierge de tout intrant, participe grandement à la qualité de l'approvisionnement des nappes. En tant que gestionnaire de nombre de zones de captage et de leurs périmètres de protection le cas échéant, les forestiers sont prêts à s'investir pour participer à la préservation de la ressource, et contractualiser avec les collectivités des modalités de gestion adaptées. En contrepartie et à l'image de ce qui a été proposé pour les agriculteurs, « ces contraintes supplémentaires sont un véritable service environnemental rendu par les [forestiers], qui devra être rémunéré en tant que tel. »

- D'autre part, la forêt assure un certain nombre de services non marchands liés par exemple à la biodiversité, l'accueil du public. A l'image de ce qui a été proposé pour l'eau et dans les zones à enjeux identifiés, la gestion forestière pourra être mieux adaptée en valorisant économiquement la bonne gestion du propriétaire.

En ce qui concerne les modes de consommation, il est souhaité que :

- En région PACA, on n'oppose pas systématiquement forêt et habitat. Pour cela, il faut réfléchir à une meilleure articulation entre ces 2 modes d'occupations du sols, en tenant compte des dynamiques territoriales locales très diverses :

- des zones en déprise agricole ou rurale où la recolonisation forestière d'anciens terrains occupés par l'homme est forte,

- des zones soumises à l'inverse à une très forte pression foncière où les espaces naturels deviennent relictuels

Dans le cadre d'une telle réflexion, il peut être judicieux, de permettre une restauration maîtrisée du patrimoine bâti préexistant, notamment quand cette restauration est utile à une gestion et une mise en valeur dudit patrimoine naturel. Pour le reste, il faut s'en tenir au respect de la loi SRU dans la rédaction des SCOT, PLU ou autres documents d'urbanisme.

- La consommation durable passe aussi par l'utilisation de matériaux ayant un impact minimum sur l'environnement. Pour cela, l'idée de la labellisation concernant le bilan environnemental des matériaux développée pour le groupe 1 a aussi sa place dans la réflexion du groupe 4.

Groupe 5 : «Construire une démocratie écologique : Institutions et gouvernance»

L'instauration de « mécanismes territoriaux de participation ayant vocation à intégrer le développement durable » est tout à fait souhaitable pour France Forêt PACA. En effet, il est essentiel que les décisions ayant un impact important sur la forêt soient prises en impliquant ses propriétaires et gestionnaires, que ce soit au niveau des outils portés par l'état au niveau local, ou des politiques menées par les différents organismes et collectivités intervenant sur le milieu naturel. Pour cela, les chartes forestières de territoires et les plans de développements de massifs sont deux outils complémentaires permettant d'instaurer un dialogue autour de la forêt.

En ce qui concerne l'espace forestier proprement dit, un certain nombre de réglementation ont pu être mise en place sur la région. On s'attachera à ne pas interpréter lois et règlements qui, en voulant protéger les milieux naturels de l'urbanisation, auraient pour effet secondaire d'y entraver l'exploitation forestière et finalement de les sanctuariser.

Groupe 6 : «Promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi»

« L'ouverture des mécanismes carbone au secteur forêt-bois mérite d'être aujourd'hui mis en œuvre [...]. Elle pourrait en outre procurer à la forêt publique comme privée, une contrepartie financière non budgétaire aux contraintes environnementales qui lui sont imposées. » Cette position de France Forêt est soutenue par France Forêt PACA.

En ce qui concerne les modes de consommation, il sera utile de développer un mécanisme de "bonus écologique", qui valorise celle dont l'impact environnemental est le plus réduit (que ce soit de part la nature du produit ou l'impact lié à son transport). et à contrario qui dévalorise les productions moins coûteuses sur le marché, mais fortement génératrices de pollution ou consommatrices d'énergie.

Groupe 7 : «Modèle méditerranéen de développement durable»

Les spécificités méditerranéennes mise en avant par France Forêt PACA sont les suivantes :

- le développement du bois énergie est un des enjeux majeur de la filière forêt-bois régionale, permettant une gestion effective des milieux pour peu que l'on réunisse les conditions favorables à la provenance forestière locale du produit.

- Suite aux forts dépérissements constatés dans de nombreuses zones de la région PACA, il sera nécessaire de mettre en place un groupe de travail pour suivre précisément l'impact des changements climatiques sur les peuplements forestiers. Cette fonction de laboratoire précurseur dévolue à la forêt méditerranéenne est au bénéfice de l'ensemble du territoire.

- Les espaces boisés à conserver (EBC), dont l'intérêt est indéniable pour les zones à enjeux forts ou RTM, ne doivent pas être galvaudés. Ils doivent voir leur extension à d'autres zones naturelles conçue de manière à ne pas constituer un obstacle administratif, et donc un frein, à la mise en place de projets permettant le développement de la gestion forestière, ainsi que l'entretien voire coupe agricole pour la mise en valeur du patrimoine naturel.

Ça s'est passé:

le 4 octobre: Colloque organisé par la Région à Avignon dans le cadre de l'OCR INCENDI. Avec ce programme européen pour fil conducteur, l'aménagement durable, l'impact du changement climatique, le rôle du pastoralisme, les coupures agricoles, la rurbanisation, la biodiversité, ... ont été exposés par divers intervenants européens. Ph. Maigne, du Grand Site Ste Victoire y avait la charge de présenter les chartes forestières, et A. Lesturgez, de l'OFME, le bois-énergie PACA.

le 6 octobre: L'Assemblée Générale de Forêt Méditerranéenne aux Baux a été l'occasion de visiter une opération de forte éclaircie à double vocation: DFCI et favoriser la biodiversité. Commentée par J.M. Pirastru du PNR des Alpilles, ce fut un parfait complément de ce qu'il nous avait montré lors de notre propre assemblée générale.

le 8 octobre: Forum régional du Grenelle de l'Environnement à Nice, précédé des ateliers du matin à Sophia-Antipolis. Nous y avons participé. (voir article p. 6)

le 9 octobre: "Changements climatiques et forêt méditerranéenne". Deuxième volet: visite sur le terrain des expérimentations mises en place sur le site de Puéchabon dans l'Hérault (écosystème de la chênaie verte face au changement climatique par le CNRS et études menées par l'INRA sur les provenances de cèdres résistantes à la sécheresse).

le 18 octobre: Assemblée Générale de l'Union Régionale des syndicats de forestiers PACA. (voir article p. 5)

le 18 octobre: Assemblée constitutive de France Forêt PACA, groupement des acteurs des forêts privée et publique: CRPF, Syndicats, Coopérative, Association des Communes Forestières et ONF. (voir article p. 5)
Contribution au Grenelle de l'Environnement (voir p. 6 et 7)

les 18 et 19 octobre: Participation aux Rencontres régionales de l'Environnement à Aix, sur l'Europôle de l'Arbois, axées cette année autour du thème "Biodiversité et développement des territoires" et au Salon de l'éco-développement.

Le forum "Contribution des forêts méditerranéennes au développement durable des territoires" a évoqué les chartes forestières, l'écocertification et la filière bois-énergie, sous l'animation d'A. Lesturgez avec entre autres des interventions de P. Gaillard, D. Quilici et D. Revalor.

le 25 octobre: Réunion de travail avec l'OFME sur la faisabilité et l'élaboration d'un programme de formation des délégués de massifs.

le 31 octobre: Réunion du Bureau du syndicat.

les 8 et 9 novembre: "Changements climatiques et forêt méditerranéenne". Colloque de conclusion à l'Hôtel de Région, des Journées d'étude 2007 de Forêt méditerranéenne sur le changement climatique. Il réunissait de nombreux scientifiques, acteurs locaux, forestiers, élus et usagers.

Deux journées passionnantes ("État des connaissances: situation et perspectives", puis "Conséquences des changements climatiques sur la gestion des peuplements forestiers et premières recommandations), où les scientifiques et les gestionnaires venus des deux rives de la Méditerranée et du Portugal nous ont présenté l'état des connaissances, les lacunes, les interrogations qui restent et les voies de recherche, tout en constatant que les décisions à prendre s'imposent sans doute avant que toutes les études aient abouti.

Une contribution indispensable à l'adaptation des politiques.

Consultez notamment la vidéo des journées préparatoires (12 mn), particulièrement éloquentes sur le dépérissement du pin sur www.foret-mediterraneenne.org

le 15 novembre: Réunion des délégués de massif. Proposition pour des groupes de travail 2008.

le 21 novembre: Participation à la réunion de lancement de "Ma forêt et Moi", programme annuel de sensibilisation des scolaires à la forêt, conventionné entre la CPA et l'Inspection d'Académie. La réunion, animée par le CPIE qui coordonne l'action, accueille 13 enseignants venus d'écoles de toute la CPA, qui sont mis en relation avec 8 animateurs écologistes. Après le bilan de l'année passée, l'ébauche 2008 propose d'illustrer cette année le propos et de lui donner corps en le confrontant à la réalité de la gestion forestière. Le Syndicat, après avoir présenté les grands chiffres de la forêt privée et l'action des forestiers, propose d'accueillir des classes chez des propriétaires voisins menant des opérations d'exploitation. Plusieurs écoles se manifestent aussitôt et les adresses sont échangées. Une opération est déjà lancée. D'autres contacts suivent. Une extension au secondaire est envisagée. Un partenariat riche entre professeurs et propriétaires forestiers s'est engagé, qui permettra aux enfants de découvrir l'intérêt de gérer sa forêt.

le 29 novembre: Réunion au CRPF sur l'ébauche de site Internet commun PACA avec le webmestre de la Fédération.

le 29 novembre: Comité de pilotage de la Charte de l'Environnement de la CPA. (voir article p. 3)

le 3 décembre: Réunion de travail sur l'argumentaire de présentation du programme de formation des délégués de massifs, et sa coordination avec les élus des Communes Forestières.

le 5 décembre: Assemblée Générale fédérale à Paris, suivie d'une réunion des Présidents.

le 5 décembre: Réunion de travail à la DDAF sur les "Itinéraires techniques DFCI" (opérations éligibles au PDRH).

le 6 décembre: Réunion à Paris. Présentation du projet de formation des délégués de massif à la cellule nationale des FOGEFOR.

le 10 décembre: Réunion du Bureau du syndicat.

le 19 décembre: Réunion avec M. Germain, Directeur du CRPF au sujet de la formation des délégués de massif.

le 20 décembre: Conseil d'Administration du syndicat.

Ça se passera:

le 3 janvier: Réunion de travail avec l'ASL du Cengle et l'association "Eau-Cengle-Faisabilité" sur la protection DFCI globale du Cengle.

le 25 janvier: Participation à l'étude paysagère lancée par la DIREN avec le CRPF sur Concors – Ste Victoire.

le 30 janvier: 2^{ème} réunion de travail à la DDAF sur les "Itinéraires techniques DFCI" (opérations éligibles au PDRH).

en avril: Journée syndicale et Assemblée Générale sur le thème "Forêt privée et Collectivités".